

**ANNEXE AU RAPPORT PORTANT SUR LA FIXATION DU RATIO DE PROMOTION
DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO DE PROMOTION EN %	PRINCIPES GENERAUX
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe à l'ancienneté	100	Sous réserve que le nombre d'agents promus par cette voie (à l'ancienneté) représente un nombre inférieur ou égal au 2/3 des agents promus.
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO DE PROMOTION EN %	PRINCIPES GENERAUX
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe à l'ancienneté	100	Sous réserve que le nombre d'agents promus par cette voie (à l'ancienneté) représente un nombre inférieur ou égal au 2/3 des agents promus.